



Fondation de prévoyance Épargne 3 de la Banque Cantonale Bernoise SA

Données essentielles sur la Fondation de prévoyance Épargne 3 de la Banque Cantonale Bernoise SA (Exercice 2017)

Nombre de personnes assurées	62 216
dont celles possédant des droits Swisscanto	5 460
dont celles ayant des parts de fonds de placement de la BCBE	2 249

Avoirs en millions de CHF	
– comptes Épargne 3	1 832
– droits Swisscanto	225

Fondatrice :	Banque Cantonale Bernoise SA
Organe de révision :	PricewaterhouseCoopers, Berne
Organe de surveillance :	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations

Rôle de la BCBE

La BCBE gère les affaires de la Fondation de prévoyance et rend compte de sa gestion au Conseil de fondation à la fin de chaque exercice. Elle conclut des accords de prévoyance au nom de la Fondation et procède à tous les actes juridiques entre la Fondation et les personnes assurées. La Fondation de prévoyance investit les fonds de prévoyance auprès de la BCBE.

Sécurité des placements

Les avoirs de prévoyance sont réputés créances privilégiées entrant dans la deuxième classe de créanciers à concurrence d'un montant de CHF 100 000.–. La notion «privilégiée» signifie que, dans la limite de ce montant, la créance a priorité sur celles de la troisième classe de créanciers.

Contact

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le Règlement Épargne 3 ou à prendre contact avec la responsable de la Fondation, Andrea Willi.

La BCBE propose des solutions visant à constituer un capital de prévoyance et à assurer le maintien de la couverture de prévoyance. La Fondation de prévoyance Épargne 3 de la Banque Cantonale Bernoise SA a été fondée afin de satisfaire aux exigences de la LPP. Institution indépendante, la Fondation est responsable de la gestion, en conformité avec la loi, de tous les fonds de prévoyance confiés à la BCBE à cet égard.

BCBE
Andrea Willi
Téléphone : 031 666 10 72
Courriel : andrea.willi@bcbe.ch

Les fonds de prévoyance au sens de la LPP peuvent être investis à courte ou à longue échéance par l'entremise de notre Fondation de prévoyance. Selon les besoins personnels et les objectifs, le capital peut soit être placé sur un compte Épargne 3, soit être investi dans des titres.

Où vos fonds Épargne 3 sont-ils investis ?

